Agronomes "sous influence"

Dossier de
 la rÃ©daction de H2o
July 2019

Le sous-ministre de l'Environnement est inquiet de ce qu'il a dÃ©couvert

Le sous-ministre Marc Croteau a rÃ©vÃ©lÃ© devant la commission parlementaire sur les pesticides que, l'an dernier, un petit groupe d'agronomes liÃ©s Ã l'industrie a Ã©tÃ© responsable de la moitiÃ© des prescriptions du pesticide le plus Ã risque pour santÃ© et l'environnement, l'atrazine.Â "Je trouve Ã§a trÃ¨s prÃ©occupant", a dÃ©clarÃ©, sans filtre, le sous-ministre du ministÃ¨re de l'Environnement devant les dÃ©putÃ©s. Il prÃ©cise que 127 agronomes ont dÃ©livrÃ© 1 500 prescriptions d'atrazine Ã des agriculteurs. Parmi ces agronomes, 15 ont Ã©tÃ© responsables de plus de la moitiÃ© des prescriptions.Â "Ce constat est d'autant plus prÃ©occupant qu'il s'agit d'agronomes employÃ©s principalement par des fabricants ou des distributeurs de pesticides", a expliquÃ© le sous-ministre.

Radio-Canada avait rÃ©cemment rÃ©vÃ©lÃ© que la majoritÃ© des agronomes qui conseillent les agriculteurs sur l'utilisation de pesticides sont des salariÃ©s des entreprises qui vendent ces produits. Mais ce n'est pas tout. La plupart touchent des primes, bonis ou commissions Ã la vente, une pratique interdite par le code de dÃ©ontologie des agronomes.Â L'atrazine est classÃ©e au QuÃ©bec comme le pesticide le plus Ã risque pour la santÃ© et l'environnement. Ce produit est interdit en Europe depuis une quinzaine d'annÃ©es. Depuis 2018, la province encadre son utilisation en obligeant les agriculteurs Ã obtenir une prescription d'un agronome avant de pouvoir en Ã©pandre. C'est grÃ¢ce Ã ces dÃ©clarations que le ministÃ¨re a pu recueillir des donnÃ©es. Le sous-ministre s'est ainsi rendu compte que des agronomes omettent d'identifier le problÃ¨me justifiant l'utilisation de l'atrazine ou bien ne proposent pas Ã l'agriculteur de solutions de rechange. PressÃ© de questions par la porte-parole libÃ©rale en matiÃ¨re d'Environnement et d'Agriculture, Marie Montpetit, le sous-ministre a expliquÃ© que ce sera Ã l'Ordre des agronomes d'inspecter le travail de ces 15 professionnels pour comprendre ce qu'il s'est passÃ©.

La commission parlementaire sur les pesticides a Ã©tÃ© mise en place dans la foulÃ©e du congÃ©diement de l'agronome du ministÃ¨re de l'Agriculture Louis Robert qui a dÃ©noncÃ© l'influence du lobby des pesticides sur les centres de recherche. Au dÃ©but du mois, Louis Robert a tentÃ© de se faire Ã©lire Ã la prÃ©sidence de l'Ordre des agronomes du QuÃ©bec en proposant d'interdire Ã un agronome de prescrire des pesticides s'il est rÃ©munÃ©rÃ© par une entreprise qui fabrique, vend ou distribue ces produits. Le lanceur d'alerte a perdu par une trÃ¨s courte marge de 15 voix.Â Durant sa prise de parole, le sous-ministre Marc Croteau s'est permis de critiquer une dÃ©cision des membres de l'Ordre des agronomes qui, lors d'une assemblÃ©e gÃ©nÃ©rale, en 2017, avaientÂ "malheureusement"Â rejetÃ© une proposition pour interdire la prescription d'atrazine Ã des agronomes recevant des bÃ©nÃ©fices d'une compagnie commercialisant ce produit. La Commission parlementaire reprendra ses travaux Ã la fin de l'Ã©tÃ©. Son mandat officiel est d'examiner les impacts des pesticides sur la santÃ© publique et l'environnement, ainsi que les pratiques de remplacement innovantes disponibles et Ã venir dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation, et ce, en reconnaissance de la compÃ©titivitÃ© du secteur agroalimentaire quÃ©bÃ©cois.

Thomas Gerbet -Â Radio-Canada